

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Secrétaire
34, rue Tupin, à Lyon

LA RÉDACTION NE RÉPOND PAS DES MANUSCRITS QUI LUI SONT ADRESSÉS

ABONNEMENTS

3 mois 6 mois Un an
Rhône et départ. limit. 5 fr. 10 fr. 18 fr.
Autres départements... 7 fr. 14 fr. 26 fr.
Étranger (Union post.) 10 fr. 20 fr. 40 fr.
(On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste)

LA TRIBUNE

Organe de la Démocratie Radicale

DE LA RÉGION DU RHONE

RÉDACTEUR EN CHEF :

ERNEST VAUQUELIN

Pour l'Administration, s'adresser à l'Administrateur
34, rue Tupin, à Lyon

LES LETTRÉS NON AFFRANCHIS SERONT REFUSÉS

ANNONCES

Les annonces du journal sont reçues exclusivement :
A LYON, à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort
et dans ses succursales de Saint-Etienne et de
Grenoble.
A PARIS, chez M. AUDEBOURG, 10, place de la
Bourse.

ELECTION LEGISLATIVE DE L'ISERE DU 22 MAI 1887

Candidat des Comités et
des groupes radicaux de l'Isère
Edgar MONTEIL

Publiciste, syndic des Journalistes républicains français, chevalier de la Légion d'honneur, ex-conseiller municipal de Paris, ex-conseiller général de la Seine, membre de la commission supérieure de l'Exposition de 1889, à Thodure, arrondissement de Saint-Marcellin.

ELECTION LEGISLATIVE DE LA LOIRE DU 15 MAI

Candidat républicain
Charles DORIAN
Conseiller général

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE (CANTON DE NEUVILLE)

Candidat du Comité de l'Union
des Républicains radicaux du
Rhône.
F. CHASSAGNIEUX

Membre de la Délégation cantonale,
Président de la Bibliothèque de
Fontaines-sur-Saône.

LA Revanche de Bismarck

Nous n'avons jamais compris pourquoi on avait appelé M. de Bismarck le chancelier de fer. C'est le chancelier d'acier qu'il conviendrait bien plutôt de dire, car personne ne sait mieux plier, à l'occasion et quand les circonstances s'y prêtent, que l'empereur Guillaume. Il plie, mais il se redresse. Nous venons de le voir céder, en apparence, dans l'affaire de l'arrestation de M. Schnœbele, nous allons dans quinze jours le voir prendre sa revanche de la concession à laquelle il s'est trouvé contraint par la maladresse de ses agents. Dans quinze jours, en effet, s'ouvrent à Leipzig, devant la Cour suprême, les débats du procès intenté pour haute trahison envers l'empire allemand à un certain nombre de personnages parmi lesquels figurent beaucoup de nos compatriotes, entre autres M. Schnœbele. Un journal anglais qui a reçu les confidences du parquet prussien, nous apprend que l'acte d'accusation n'a pas moins de cinq cents pages. C'est un formidable dossier dans lequel la police allemande a rassemblé et résumé tous les rapports de ses agents à l'extérieur et à l'intérieur sur les faits qui intéressent directement ou indirectement les

relations de la France et de l'Allemagne.

Les baraquements construits pour nos troupes dans les départements de l'Est, les élections en Alsace-Lorraine, le voyage de M. Déroulède, les accusations contre M. Schnœbele, des articles de nos journaux, tout cela a fourni matière à l'élaboration de ce réquisitoire. L'accusé, qui comparait devant la cour de Leipzig, un nommé Klein, ne sera là que comme un vivant prétexte pour donner l'occasion de s'exercer à la vindicte prussienne. Mais le véritable accusé dans ce procès monstrueusement grotesque, ce sera le peuple français tout entier.

La prétention de faire juger la France par un tribunal allemand est encore plus risible qu'elle n'est impertinente.

La France, condamnée pour crime de haute trahison envers l'Allemagne, voilà le spectacle burlesque dont M. de Bismarck va régaler son troupeau de bipèdes gallophobes, sans se soucier de l'énorme ridicule qu'il va répandre aux yeux du monde entier sur lui et sur les siens.

Ridicule, M. de Bismarck ne le craint pas, en effet, et s'il faut s'exposer pour atteindre son but, il n'hésite pas. Ridicule, il l'a été plusieurs fois par son attitude et par son langage à la tribune de la Chambre des députés prussiens ou à la tribune du Reichstag; mais il a toujours fini par enlever les votes qu'il désirait, — quelquefois, il est vrai, après une dissolution, — et le résultat seul l'intéresse.

Or le résultat qu'il poursuit maintenant, en faisant instruire ce procès sans précédent, c'est non pas d'obtenir l'impunité, mais de formuler contre la France, mais d'amener par ce procès l'opinion publique allemande, contre les prétendus agissements de notre pays, et de se créer un semblant de droit pour demander à la suite du procès des explications diplomatiques à notre gouvernement. Ces explications, il se réserve de ne pas les trouver satisfaisantes et de prendre l'attitude d'un homme menacé qui, se trouvant en état de légitime défense, se hâte de prévenir l'attaque de son ennemi.

Personne ne sera dupé en Europe de cette comédie, mais comme elle n'est sans doute que le lever du rideau du drame militaire préparé de longue date par M. de Bismarck et son collaborateur de Molke, portons moins notre attention, ces jours-ci, vers les juges qui vont monter à leur tribunal de Leipzig, que vers les avant-postes qui vont peut-être se rapprocher de Nancy. Si le chancelier allemand désespère de se faire déclarer la guerre par

nous, s'il se voit contraint d'attaquer, soyons certains qu'il agira par surprise et que la violation de la frontière précédera l'envoi de l'ultimatum.

Il faut être calme pendant et après le procès qui va commencer, il faut être calme, c'est convenu, c'est entendu.

Mais, dès maintenant et sans attendre, il faut être prêt à donner sa revanche à Bismarck de l'affaire Schnœbele, s'il veut absolument la prendre.

ERNEST VAUQUELIN

Le Projet de Mobilisation et l'Allemagne

Berlin, 11 mai.
Le projet de loi prévoyant pour l'été prochain la mobilisation d'un corps d'armée français inspire à la Gazette de l'Allemagne du Nord les réflexions suivantes :

Berlin, 11 mai.
« Bien que cet essai de mobilisation ne doive avoir lieu qu'au mois d'octobre, il est probable que l'effet produit par l'annonce de cette nouvelle se fera sentir beaucoup plus tôt dans les esprits militaires français. En effet, comme le corps d'armée choisi pour cet essai ne doit être désigné qu'au dernier moment, on peut penser, tout en admettant que ce choix doit être limité aux corps stationnés dans l'ouest et le sud de la France, que tous les commandants de corps d'armée prendront, à temps, toutes les mesures nécessaires pour mettre chaque corps d'armée isolé à même de se trouver immédiatement sur le pied de guerre, dans le cas où leur corps serait désigné. »

Quant au corps stationné dans le nord-est et aux environs de Paris, ils ont, dès maintenant, une avance au point de vue de leur état de préparation. L'organisation, la tenue, la tenue plus grande qu'elle ne le paraît au premier abord. »

Attendons-nous donc, de la part de nos excellents voisins, à de nouvelles escarmouches de plume. Comme toujours, ils chercheront sans doute à démontrer à l'Europe que la paix véritablement dite n'est que le masque d'une lutte de plus en plus acharnée. L'Europe, heureusement, commence à savoir à quoi s'en tenir.

LETTRE DE PARIS

Paris, 11 mai.
Deux grosses, très grosses questions occupent entièrement la session parlementaire qui s'est ouverte hier, c'est du budget et de la loi militaire que l'on veut parler. La droite va faire des efforts désespérés pour obtenir l'ajournement de cette dernière loi; elle exploitera sans vergogne les récents incidents de la politique extérieure, l'affaire Schnœbele, la campagne de menaces et d'injures menée par la presse bismarckienne; on l'entendra pousser les hauts cris, protester contre la destruction — en une heure si grave — de

l'organisation militaire actuelle; elle évoquera le spectre de l'Allemagne en armes, prononcera les grands mots de « patrie », de « défense nationale », affirmera bien haut que l'intérêt seul du pays guide sa protestation.

Bien naïfs seront ceux qui se laisseront prendre à cette comédie. Les monarchistes savent parfaitement qu'il n'est pas question de désorganiser l'armée et qu'en admettant même que la nouvelle loi soit votée dans trois mois — ce qui me paraît bien difficile — son application se ferait avec toute la prudence, tous les ménagements désirables, de façon à n'apporter aucune perturbation dans notre système militaire. Une seule chose importe : c'est que la mobilisation puisse s'opérer en tout temps sans difficulté; il faut qu'en prévision d'une attaque — toujours à prévoir — nos forces puissent se réunir, se masser rapidement et couvrir la frontière. Ce sont là des nécessités de premier ordre que chacun conçoit et dont le ministre de la guerre, chargé d'une si lourde responsabilité, a parfaitement conscience, on peut le croire.

Au surplus, la droite est absolument persuadée que le vote de la loi militaire ne compromettra ex aucune façon les intérêts de la défense nationale; des nombreux articles qui la composent, un seul qui tient au cœur; mais cet article là, il n'est rien qu'elle ne fasse pour en assurer le rejet ou tout au moins en différer l'adoption. Vous avez deviné que cette disposition du projet tant redoutée des drochiers est celle qui, établissant le service obligatoire pour tous, fait rentrer dans le droit commun les apprentis-prêtres et exige des séminaristes l'impôt du sang auquel tous les autres français sont soumis.

Pour empêcher le vote de cet article, il n'est pas de manœuvres auxquelles la faction cléricale ne se livre, pas d'influence qu'elle ne mette en mouvement, pas de subterfuge dont elle ne soit décidée à se servir. Et je dois dire que ces manœuvres n'ont pas été sans produire quelque effet; certes, depuis l'annonce de la loi, le cœur plus ou moins dévoué de beaucoup de députés vers l'ajournement de la discussion; et, lorsqu'on les interroge sur les motifs de ce revirement, les prétextes qu'ils donnent sont précisément ceux que nous venons de citer.

Il n'y aurait donc pas lieu de s'étonner outre mesure si la loi militaire, bien que placée en tête de l'ordre du jour, n'était pas discutée de sitôt. On essaiera d'abord de lui substituer la loi sur les sucres; puis viendra la question financière, qui n'a pas fait un pas depuis que le budget est déposé, c'est-à-dire depuis six semaines.

La Commission, vous le savez, a renvoyé au Gouvernement son projet, en l'invitant à lui en soumettre un autre établi sur des bases un peu plus sérieuses et surtout réalisant des économies moins dérisoires. Le Gouvernement, par l'organe de M. Goblet, a fait savoir à la Commission qu'il n'avait pas d'autres propositions à lui présenter, mais qu'il se refusait pas d'étudier les économies que l'on croirait devoir lui signaler.

En d'autres termes, le ministre demande à la Commission de faire sa besogne, de prendre l'initiative des ré-

formes qu'il aurait dû proposer; c'est-à-dire qu'il la prie d'établir le budget. Or, la Commission n'a ni les éléments, ni l'autorité nécessaires pour jouer le rôle qu'on voudrait lui prêter. Si nos institutions n'étaient pas basées sur le principe représentatif, si les ministres étaient réellement les commis, les agents d'exécution du Parlement, si, en un mot, la Constitution admettait le régime des grands comités tel qu'il a fonctionné sous la Convention, la réponse de M. Goblet à la Commission du budget serait parfaitement logique. Mais étant donné notre organisation des pouvoirs publics, il est trop évident que la Chambre n'a rien de ce qu'il faut pour préparer le budget. D'ailleurs, quelle est la réforme, quelle est l'économie qui, proposée par la Commission, ne serait pas indubitablement combattue par le ministre ou, pour être plus exact, par ses bureaux?

Le dialogue engagé depuis six semaines entre le Gouvernement et la Commission ne peut aboutir à aucune conclusion s'il continue sur le même ton.

« Voilà mon budget, dit M. Goblet, appuyé par M. Dauphin.

« Il est inacceptable, votre budget répond la Commission. Donnez-nous en un autre.

« Ma foi! faites-le vous-mêmes; je n'ai pas autre chose à vous proposer.

« Pas du tout! c'est à vous de nous soumettre des projets; à nous de les examiner. »

Cette conversation à bâtons rompus pourrait se prolonger indéfiniment; mais comme elle n'a déjà que trop duré — puisque nous en sommes, aujourd'hui 10 mai, juste au même point et dans la même situation où nous nous trouvions il y a six semaines, c'est à la Chambre qu'il appartient de trancher cet étrange débat, d'où pourrait bien sortir une crise ministérielle, à la grande satisfaction de la droite et des opportunistes.

Maurice REAUD.

DEPECHEES DE « LA TRIBUNE »

Par Fil télégraphique spécial

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Commission du Budget

Paris, 11 mai.
La Commission du budget s'est réunie aujourd'hui à deux heures dans le local ordinaire de ses séances. M. Rouvier, président, a tracé un historique complet de la question qui s'agit actuellement et a exposé avec clarté la situation respective de la Commission et du Cabinet. Après examen, les nouvelles propositions du gouvernement n'ont pas été jugées suffisantes et la Commission manifeste le désir de s'entendre à nouveau avec les ministres sur l'ensemble du budget. La principale dissidence porte sur le chiffre des économies. Il serait désirable qu'elles fussent plus considérables. A un pensé que le maximum des dépenses ne devait pas dépasser le chiffre

porté à l'exercice 1887, et que l'équilibre du budget devrait être établi sur de meilleures bases.

Enfin la Commission ne croit pas qu'il soit de son rôle d'entrer dans l'examen détaillé des budgets spéciaux des ministères sans être d'accord sur le principe d'ensemble avec le Gouvernement.

Déclaration de M. Goblet

M. Goblet désire non moins vivement que la Commission arriver à une entente.

La question n'est plus la même qu'avant les vacances. Elle peut se poser de la façon suivante :

1° On demande l'abandon du principe de la reconstitution du capital, tel qu'il a été formulé par M. Dauphin.

2° La Commission ne pense pas que les réformes à introduire dans l'administration et le système fiscal soient possibles par la voie budgétaire.

3° Le Gouvernement croit avoir tenu ses promesses en introduisant dans la législation fiscale le principe de l'impôt sur le revenu de la seule façon acceptable par la Chambre, c'est-à-dire par la réforme de la taxe mobilière.

La Commission demande que cette question soit résolue le plus tôt possible.

Si la Chambre repousse l'impôt sur le revenu, on abandonnera cette réforme.

L'équilibre du budget existe, à moins que la Chambre ne rejette les projets du gouvernement.

4° Le gouvernement croit avoir fait le nécessaire.

Il n'a jamais dit, comme on l'a prétendu, qu'il comptait proposer vingt millions d'économies nouvelles.

Le budget ne se présente pas avec une augmentation des dépenses créées précédemment.

Les dépenses nouvelles qu'il contient sont imposées par la dette. Mais tous les budgets ont été réduits successivement. Cependant, le gouvernement n'a pas la prétention d'être infaillible, et si la Commission propose des économies nouvelles, les ministres sont à la disposition de chaque rapporteur spécial.

Les réformes radicales sont impossibles. Quant à la réforme administrative partielle, proposée par le ministre, elle a été, comme on sait, très mal accueillie.

Que faire? On ne fera pas plus que n'a fait le gouvernement qui persévère dans les sentiments exprimés par la lettre qui a été adressée dernièrement à M. Rouvier.

M. Rouvier répond qu'on n'a jamais dit dans la Commission que la réforme de la contribution mobilière n'était pas dans le principe de l'impôt sur le revenu.

Mais le gouvernement ne voit-il pas d'autres impôts remaniables pour opérer des dégrèvements correspondants au chiffre qui serait produit par cette réforme.

Déclaration de M. Dauphin

M. Dauphin déclare tenir beaucoup à ce que le principe de l'impôt sur le revenu soit inscrit dans le budget de 1888.

On dit que le projet du gouvernement n'est pas véritablement l'impôt sur le revenu. C'est là, matière à discussion.

Si une autre réforme paraît préférable, et surtout si elle peut réussir, le gouvernement est tout disposé à les examiner.

Publication de LA TRIBUNE du 12 Mai 1887

GERMINAL

PAR
ÉMILÉ ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

En effet, la colère, la faim, ces deux mois de souffrance et cette débâcle enragée au travers des fossés, avaient allongé en mâchoires de bêtes sauvages les faces placides des houilleux de Montsou. A ce moment, le soleil se couchait, les derniers rayons, d'un pourpre sombre, ensanglantaient la plaine. Alors, la route sembla charrier le sang, les femmes, les hommes commençaient à galoper, saignants comme les bouchers en pleine tuerie.

se sentait blémir, lui aussi, très brave d'ordinaire, saisi là d'une épouvante qui soufflait de l'inconnu. Dans le foin, Cécile ne bougeait plus. Et les autres, malgré leur désir de détourner les yeux, ne le pouvaient pas, regardaient quand même.

C'était la vision rouge de la révolution qui les emporterait tous, fatalement, par une éponge sanglante de cette fin de siècle. Oui, un soir, le peuple lâché, débridé, galopait ainsi sur les chemins; et il ruissellerait du sang des bourgeois, il promènerait des têtes, il sèmerait l'or des coffres éventrés. Les femmes hurleraient, les hommes auraient ces mâchoires de loups, ouvertes pour mordre. Oui, ce seraient les mêmes guenilles, le même tonnerre de sabots, la même cohue effroyable, de peau sale, d'haleine empestée, balayant le vieux monde, sous leur poussée débordante de barbares. Des incendies flamberaient, on ne laisserait pas debout une pierre des villes, on retournerait à la vie sauvage dans les bois, après le grand rut, la grande ripaille, où les pauvres, en une nuit, effaieraient les femmes et videraient les caves des riches. Il n'y aurait plus rien, plus un sou des fortunes, plus un titre des situations acquises, jusqu'à un jour où une nouvelle terre repousserait peut-être. Oui, c'était ces choses qui passaient sur la route, comme une force de la nature, et ils en recevaient le vent terrible au visage.

Un grand cri s'éleva, domina la Marcelline :

— Du pain! du pain! du pain!

Lucie et Jeanne se serrèrent contre

madame Hennebeau, défaillante; tandis que Nègre! se mettait devant elles, comme pour les protéger de son corps. Etait-ce donc ce soir même que l'antique société craquait? Et ce qu'ils virent, alors, acheva de les hébétéer. La bande s'écoula, il n'y avait plus que la queue des traîneaux, lorsque la Mouquette déboucha. Elle s'attardait, elle gemitait les bourgeois, sur les portes de leurs jardins, aux fenêtres de leurs maisons; et, quand elle en découvrait, ne pouvant leur cracher au nez, elle leur montrait ce qui était pour elle le comble de son mépris.

Sans doute elle en aperçut un car brusquement elle releva ses jupes, tendit les fesses, montra son derrière énorme, nu dans un dernier flambement du soleil. Il n'avait rien d'obscène, ce derrière, et ne faisait pas rire, farouche.

Tout disparut, le flot roula sur Montsou, le long des lacets de la route, entre les maisons basses, bariolées de couleurs vives. On fit sortir la calèche de la cour, mais le cocher n'osa prendre sur lui de ramener madame et ses demoiselles sans encombre, si les grévistes tenaient le pavé. Et le pis était qu'il n'y avait pas d'autre chemin.

— Il faut pourtant que nous rentrions, le dîner nous attend, dit M^{lle} Hennebeau, hors d'elle, exaspérée par la peur. Ces sales curriers ont encore choisi un jour où j'ai du monde. Allez donc faire du bien à ça!

Lucie et Jeanne s'occupaient à retenir du foin Cécile, qui se débattait, croyant que ces sauvages défilèrent sans cesse et répétant qu'elle ne voulait pas voir. Enfin, toutes reprirent place dans la

voiture. Nègre!, remonté à cheval, eut alors l'idée de passer par les ruelles de Réquillart.

— Marchez doucement, dit-il au cocher, car le chemin est atroce. Si des groupes vous empêchent de revenir à la route, là-bas, vous vous arrêterez derrière la vieille fosse, et nous rentrerons à pied par la petite porte du jardin, tandis que vous remiseriez la voiture et les chevaux n'importe où, sous le hangar d'une auberge.

Ils partirent. La bande, au loin, ruisselait dans Montsou. Depuis qu'ils avaient vu, à deux reprises, des gendarmes et des dragons, les habitants s'agitaient, affolés de panique. Il circulait d'affiches manuscrites, menaçant les bourgeois de leur crever le ventre; personne ne les avait lues, on n'en citait pas moins des phrases textuelles. Chez le notaire surtout, la terreur était à son comble, car il venait de recevoir par la poste une lettre anonyme, où on l'avertissait qu'un baril de poudre se trouvait enterré dans sa cave, prêt à le faire sauter, s'il ne se déclarait pas en faveur du peuple.

Justement, les Grégoire, attardés dans leur visite par l'arrivée de cette lettre, la discussion, la devinaient l'œuvre d'un farceur, lorsque l'invasion de la bande acheva d'épouvanter la maison. Eux, souriaient. Ils regardaient, en s'écartant le coin d'un rideau, et se refusant à admettre un danger quelconque, certains, disaient, ils, que tout finirait à l'amiable. Cinq heures sonnaient, ils avaient le temps d'attendre que le pavé fut libre pour aller, en face, dîner chez les Hennebeau, où Cé-

cile, rentrée sûrement, devait les attendre. Mais, dans Montsou, personne ne semblait partager leur confiance: des gens éperdus couraient, les portes et les fenêtres se fermaient violemment. Ils aperçurent cependant, de l'autre côté de la route, qui barrait son magasin, à grand renfort de barres de fer, si pâle et si tremblant, que sa petite femme chétive était forcée de serrer les épaules.

La bande avait fait halte devant l'hôtel du directeur, le cri retentissant :

— Du pain! du pain! du pain!

M. Hennebeau était debout à la fenêtre, lorsque Hippolyte entra fermer les volets, de peur que les vitres ne fussent cassées à coups de pierre. Il ferma de même tous ceux du rez-de-chaussée; puis, il passa au premier étage, on entendit les grincements des espagnolettes, les claquements des persiennes, un à un. Par malheur, on ne pouvait clore de même la baie de la cuisine, dans le sous-sol, une baie inquiétante où rougeoyaient les foux des casseroles et de la broche.

Machinalement, M. Hennebeau, qui voulait voir, remonta au second étage, dans la chambre de Paul; c'était la mieux placée, à gauche, car elle permettait d'enfiler la route, jusqu'aux Chantiers de la Compagnie. Et il se tint derrière la persienne, dominant la route. Mais cette chambre l'avait saisi de nouveau, la table de toilette épongee et en ordre, le lit froid, aux draps nets et bien tirés. Toute sa rage de l'après-midi, cette furieuse bataille au fond du grand silence de sa solitude, aboutissait maintenant à une immense

fatigue. Son être était déjà comme cette chambre, refroidi, balayé des ordures du matin, rentré dans la correction d'usage. A quoi bon un scandale? est-ce que rien était changé chez lui? Sa femme avait simplement un amant de plus, cela aggravait à peine le fait, qu'elle l'eût choisi dans la famille; et peut-être même y avait-il l'avantage, car elle sauvagerait ainsi les apparences. Il se prenait en pitié, au souvenir de sa folie jalouse. Quel ridicule, d'avoir assumé ce lit à coups de poing! Puisqu'il avait toléré un autre homme, il tolérerait bien celui-là. Ce ne serait que l'affaire d'un peu de mépris encore. Une amertume affreuse lui empoisonnait la bouche, l'inutilité de tout, l'éternelle douleur de l'existence, la honte de lui-même qu'on dirait la saleté où il l'abandonnait.

Sous la fenêtre, les hurlements éclatèrent avec un redoublement de violence.

— Du pain! du pain! du pain!

— Imbéciles! dit M. Hennebeau entre ses dents serrées.

Il entendait l'injurier à propos de ses gros appointements, le traiter de fainéant et de ventru, de sale cochon qui se foutait des indigestions de bonnes choses, quand l'ouvrier crevait de faim. Les femmes avaient aperçu la cuisine, et c'était une tempête d'imprécations contre le faisandé qui ruisselait, contre les saucés dont l'odeur grasse ravageait leurs estomacs vides. Oh! ces salauds de bourgeois, au leur en collerait du champigno et des truffes pour se faire péter les tripes.

(A suivre)

Personnellement, les ministres des finances a des idées de réformes plus radicales que celles qui sont contenues dans son projet, mai avant tout, il faut arriver à boucler le budget de 1888.

Suite de la Discussion

M. Jules Roche demande si le gouvernement consent à ce que la discussion sur la taxe mobilière ait lieu après la délibération sur le régime des sucres.

M. Goblet répond que s'il intervient entre la Commission et le gouvernement une transaction analogue à celle qui a été acceptée hier par M. de Mahy à la Commission de l'armée, il ne s'y opposera pas.

Les ministres sortent. M. Pelletan demande à ses collègues si des lumières nouvelles leur ont été apportées par les déclarations qui viennent de leur être faites.

M. Burdeau voit une contradiction entre les deux déclarations ministérielles. En effet, après avoir dit qu'aucune économie nouvelle n'est possible, on déclare que les économies qui seront proposées par les rapporteurs spéciaux seront acceptées.

M. Baihaut critique l'absence complète de résolution qui révèle l'attitude de M. Dauphin. — Une telle situation est lamentable.

M. Raynal constate que M. Goblet s'est défendu d'avoir proposé vingt millions d'économies nouvelles.

M. Turquet dit qu'on a augmenté les dépenses du personnel des beaux-arts pendant les vacances.

M. Pelletan croit qu'il est maintenant suffisamment démontré qu'il faut porter le différend devant la Chambre. Quant à la formule à adopter, elle doit être aussi simple que possible, l'ordre du jour, par exemple.

M. Méline n'est pas du même avis. Selon lui, il faudrait mieux circonscrire la question et se renfermer dans le domaine des économies.

Un débat s'engage sur la rédaction de la formule qui sera soumise à la Chambre. MM. Jules Roche, Méline, Raynal, Millerand, Rouvier, Pelletan, Casimir Perrier, Sadi Carnot, Ribot, etc., y prennent part.

M. Gerville-Réache propose la formule suivante: La Chambre, considérant que les économies contenues dans le budget de 1888 sont insuffisantes, passe à l'ordre du jour.

Cette formule est adoptée par 25 voix contre 5 et 2 abstentions. Les cinq membres de la minorité sont MM. Wilson, Borie, Trystram, Ribot, Bizarelli. Se sont abstenus: MM. Sadi-Carnot, Maret.

A la suite de ce vote, la séance de la Commission a été levée.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE Paris, 11 mai. La Commission de l'armée a tenu séance aujourd'hui au palais Bourbon. M. de Mahy, président.

La Commission a examiné l'amendement introduit dans le projet de loi par M. Margaine et tendant à créer une armée territoriale sédentaire au moyen des hommes valides de 40 à 45 ans.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

La Commission a repoussé l'amendement Margaine, mais elle a introduit dans la loi un amendement de M. Laisant qui donne au ministre de la guerre la faculté de recruter, par engagements volontaires, des vétérans qui auront la qualité de belligérants.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

La Commission a repoussé l'amendement Margaine, mais elle a introduit dans la loi un amendement de M. Laisant qui donne au ministre de la guerre la faculté de recruter, par engagements volontaires, des vétérans qui auront la qualité de belligérants.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

La Commission a repoussé l'amendement Margaine, mais elle a introduit dans la loi un amendement de M. Laisant qui donne au ministre de la guerre la faculté de recruter, par engagements volontaires, des vétérans qui auront la qualité de belligérants.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

La Commission a repoussé l'amendement Margaine, mais elle a introduit dans la loi un amendement de M. Laisant qui donne au ministre de la guerre la faculté de recruter, par engagements volontaires, des vétérans qui auront la qualité de belligérants.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

La Commission a repoussé l'amendement Margaine, mais elle a introduit dans la loi un amendement de M. Laisant qui donne au ministre de la guerre la faculté de recruter, par engagements volontaires, des vétérans qui auront la qualité de belligérants.

Elle continuera ensuite la discussion du titre III du projet général d'organisation militaire.

M. Grellet-Damazeau, substitut à Bourg, est nommé procureur à Louhans, en remplacement de M. Bourdon, nommé procureur à Mâcon.

M. Bizot, substitut à Nantua, est nommé substitut à Bourg. M. Durand, juge suppléant à Bourg, est nommé substitut à Nantua. M. Dorre, procureur à Mâcon, est nommé procureur à Murat.

TROUPES POUR LE TONKIN

Toulon, 11 mai.

Le transport Hindoustan est parti hier soir pour l'Extrême-Orient avec 78 conducteurs de équipages militaires provenant de Versailles, 63 marins provenant de Brest, 20 pontonniers du génie provenant d'Arzon.

L'Hindoustan prendra à Oran 409 zouaves et 33 sous-officiers du 2^e régiment.

COMMUTATION DE PEINE

Paris, 11 mai.

M. Grévy a commué en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée contre Tournecaille pour tentative d'assassinat contre un gardien de la prison de Clairvaux, où il était détenu.

LA LOI SUR LES RÉCIDIVISTES

Paris, 11 mai.

Le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre un décret retirant le projet de loi qui avait été déposé le 15 juillet 1886, et qui avait pour objet d'ouvrir un crédit extraordinaire de 725,000 francs pour acquisition d'immeubles et aménagements en vue de l'application de la loi sur les relégations des récidivistes.

MOBILISATION D'UN CORPS D'ARMÉE

Paris, 11 mai.

Le projet de loi sur la mobilisation d'un corps d'armée qui vient d'être déposé donne lieu à une ouverture de crédit de 4,900,000 francs.

Mais, en déduisant les allocations prévues au budget ordinaire, la dépense effectivement supplémentaire ne s'élève qu'à 3,600,000 francs.

Il y a, en outre, demande d'un crédit de 100,000 francs pour convocation d'une section technique d'ouvriers de chemin de fer en campagne.

ORDRE DU JOUR DU SÉNAT

Paris, 11 mai.

L'ordre du jour du Sénat est ainsi fixé: Première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre ayant pour objet de régler les rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés. (Il y a environ cinq ans que cette proposition de loi est soumise au Sénat.)

Première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre concernant le conseil général de la Seine.

LE PROCÈS DE LA « REVANCHE »

Paris, 11 mai.

La 9^e chambre correctionnelle avait à débiter aujourd'hui les conclusions dirigées contre le gérant de la Revanche pour provocation à un attroupement en raison de la publication de deux articles relatifs aux représentations du Lohengrin. L'avocat du prévenu a déposé et développé des conclusions tendant à ce que la juridiction correctionnelle se déclare incompétente.

D'après la défense, le délit relevé par la prévention ayant été commis par la voie de la presse, est justiciable de la cour d'assises.

Le substitut Ayrault a combattu cette thèse en faisant observer que la cour de cassation, déjà plusieurs fois saisie de la question, s'est prononcée pour la compétence des tribunaux correctionnels.

Le tribunal s'est déclaré compétent et a remis à quinzaine pour les débats au fond.

NOS POSSESSIONS AFRICAINES

Londres, 11 mai.

M. Waddington a conféré hier avec M. Salisbury au sujet de la délimitation des possessions respectives de la France et de l'Angleterre dans l'Afrique orientale.

Un accord verbal est intervenu sur ce point entre les cabinets de Londres et de Paris.

Il reste seulement à consacrer cet accord par un échange de notes qui aura lieu dans quelques jours.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

TCHÈQUES ET ALLEMANDS

Prague, 11 mai.

Des étudiants allemands, qui ont été attaqués dans les rues par une bande de Tchèques, s'étant réfugiés dans une auberge, ils eurent un véritable siège à soutenir contre leurs agresseurs et ne furent délivrés que par l'arrivée de la police qui ne fit d'ailleurs, aucune arrestation.

TERREUR ACCIDENT

Philadelphie, 11 mai.

Un terrible accident est arrivé hier à la Nouvelle-Orléans, tandis que l'on procédait au baptême dans le Mississippi. Le garde-corps du quel avait été sous la pression des assistants, cinquante personnes ont été précipitées dans la rivière; onze d'entre elles, parmi lesquelles plusieurs enfants, se sont noyées.

LES IRLANDAIS ET LE JUBILÉ

Londres, 11 mai.

Le député irlandais O'Brien, qui va au Canada faire de l'agitation en faveur de l'Irlande, faisant allusion au bruit que les Irlandais ont l'intention de célébrer le jubilé de la reine avec la dynamite, a déclaré qu'il désapprouvait absolument un pareil procédé qui détruirait entièrement l'œuvre accomplie jusqu'à présent par les chefs irlandais.

TREMBLEMENT DE TERRE

New-York, 11 mai.

On continue à signaler des tremblements de terre dans le nord du Mexique.

SÉRIE D'INCENDIES

New-York, 11 mai.

Un incendie a détruit 80 habitations à Le-banon (New-Hampshire). Les pertes sont évaluées à 300,000 dollars.

UN GRAND INCENDIE

Saragosse, 11 mai.

Un grand incendie a éclaté à Saragosse. Trois maisons ont été détruites. Quinze personnes sont blessées.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE GARIBOLDI

Rome, 11 mai.

Le 2 juin sera le cinquième anniversaire de la mort de Garibaldi. Un comité s'est formé à Rome pour organiser un pèlerinage commémoratif à Caprea. M. Cairoli a été élu président de ce comité.

LA SITUATION D'EMIN-PACHA

Edimbourg, 11 mai.

Un journal d'Edimbourg rapporte que le docteur Polkin, qui habite à Edimbourg, a reçu plusieurs lettres d'Emin-Pacha. La dernière porte la date du 6 octobre 1886. A cette époque, Emin-Pacha et ses partisans allaient bien. Ils venaient de recevoir un grand envoi d'habillements qu'avait expédié le capitaine Junker. Dans sa dernière lettre, Emin-Pacha dit qu'il espère que l'Angleterre viendra à son secours.

GAITÉS PORTUGAISES

Madrid, 11 mai.

La Correspondance de Lisbonne raconte l'incident du pugilat entre le ministre de la marine et le député Almeida.

Quelques instants avant le lever de la séance de la Chambre, il ne restait que quelques personnes dans les tribunes, le ministre de la marine s'approcha de M. Almeida, assis sur les bancs conservateurs et lui dit: « Je ne vous crains ni moi, ni ailleurs. »

M. Almeida répondit: « Si vous le désirez, vous pouvez m'envoyer des témoins. » Le ministre répliqua d'un ton agité, M. Almeida s'avance alors vers le ministre et le souffleta. Les députés intervinrent, ce qui évita une rixe.

Les ministres réunis en conseil ont accordé l'arrestation de M. Almeida.

Suivant l'Epoch, le procureur aurait été le ministre, qui se serait servi d'expressions fort blâmables.

Un autre incident analogue a eu lieu avant-hier: un député, chef des ambulances militaires, lieutenant-colonel de cavalerie, a souffleté un de ses collègues; un duel a été avoir lieu hier.

Ces faits passionnent vivement l'opinion à Lisbonne.

Les conservateurs ont demandé à la séance d'hier une enquête parlementaire sur l'incident entre le ministre de la marine et M. Almeida.

Une tumulte violent s'est alors produit, à la suite duquel le président a suspendu la séance pendant une demi-heure.

Le demandeur d'enquête a été rejeté par 82 voix contre 37.

ARRANGEMENT FRANCO-ANGLAIS

Paris, 11 mai.

L'arrangement conclu entre lord Salisbury et M. Flourens pour la délimitation des possessions respectives de l'Angleterre et de la France dans l'Afrique orientale, délimite la zone d'action des deux pays dans cette région.

L'Angleterre reconnaît nos droits sur le territoire d'Obock et le golfe de Tadjourah et nous cède l'île Maskah, qui se trouve au milieu et à l'entrée de ce golfe.

La limite française est au Ras-Djibouti, de la frontière des pays placés sous notre protectorat, court sur Harrar et va rejoindre le Choà.

Nous reconnaissons à l'Angleterre les territoires situés à l'est du Ras-Djibouti, y compris Dungereita qui, comme on le sait, était en litige.

Les Anglais en Birmanie

Londre, 11 mai.

Le Times publie la dépêche suivante de Mandalay, en date du 7 mai: On a reçu des détails complets sur le combat dans lequel le capitaine anglais A. W. Rendle a été tué. Ces informations donnent à entendre que des troubles sérieux ont de nouveau éclaté dans le district de Siodia, où la tranquillité la plus complète régnait depuis quelque temps.

Le 30 avril, le poste de Siodia fut attaqué par un nombreux corps de dacoits. La garnison anglaise fit une sortie dans laquelle le capitaine A. W. Rendle fut tué à la tête de ses soldats.

Le combat a duré trois heures. Les Dacoits furent enfin repoussés après avoir laissé dix des leurs sur le terrain.

Le 2 et le 4 mai, les insurgés renouvelèrent l'attaque contre le poste de Siodia, mais dans les deux occasions, ils furent repoussés par la garnison anglaise.

Les renforts ont été envoyés à Siodia de Pilangan et de Salem.

Les Événements de Bulgarie

Londres, 11 mai.

Le Standard dément, d'après une dépêche de Berlin, que le prince de Bismarck appuie la candidature du prince de Nassau au trône de Bulgarie.

Selon les avis de Sofia, les Bulgares sont disposés à élire un prince indigène, probablement l'exarque Alexandre.

On parle d'un nouveau candidat au trône de Bulgarie: ce serait le prince Guillaume de Nassau, né en 1852, et colonel d'un régiment de dragons autrichiens. C'est le fils du Prusse en 1866, mais réconcilié depuis avec la cour de Berlin par le mariage de sa fille Hilda avec le grand-duc héritier de Bado.

On dit que cette candidature est appuyée par M. de Bismarck.

L'Express-Orient dit qu'il vient de paraître à Sofia une petite brochure qui a fait un certain tapage. Elle est signée d'un nom inconnu, R. T. Gondoff. Mais on est unanime à en attribuer la paternité à M. Stoianoff, le chef du radicalisme bulgare.

La brochure a pour titre: Il est temps de se rendre compte si la Russie nous a dérivés.

L'auteur, passant en revue toutes les guerres auxquelles la Russie a pris part en Orient, conclut que l'empire des tours n'a rien recherché, par sa participation, que son profit personnel et non l'extension de l'idée slave.

« La Bulgarie, conclut l'auteur, n'a qu'à se jeter dans les bras de l'Autriche. Cette puissance, au moins, pourra l'aider à se choisir un prince. Mais il y a mieux que cela, c'est de proclamer la République. »

UNE FLOTE AMÉRICAINE

Villefranche, 11 mai.

L'escadre américaine de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral Franklin, est arrivée en rade de Villefranche.

Elle se compose de la frégate Pensacola, armée de dix-huit canons, ayant quatre cents hommes d'équipage commandés par M. Dreyer, et de la corvette Quinnebaugh, armée de huit canons, ayant deux cent hommes d'équipage commandés par M. Folger, tous deux venant de Livourne.

A son entrée en rade, la Pensacola a salué la terre française de 21 coups de canon qui ont été immédiatement rendus par la citadelle.

La frégate-école française l'Hygiène commandée par M. le capitaine de vaisseau Roomaux, a salué de coups de canon réglementaire les vaisseaux américains mouillés dans le golfe.

En cette époque de concurrence féroce et de colonisation à outrance, où toutes les nations se disputent jalousement les moindres récifs de l'Océanie, les moindres coins encore inoccupés du continent africain, se disputent-ils qu'il existe encore, au cœur d'un grand pays civilisé, un territoire qui n'appartient à aucun État, et n'est régi par aucune législation?

Le Courrier de l'Illinois nous apprend que tel est pourtant bien le cas d'une langue étroite de terrain qui se trouve aux États-Unis entre la frontière du Texas et le sud-ouest du Kansas?

Sur la carte officielle du gouvernement, ce terrain neutre est désigné comme « terra publica », et, dans certaines géographies, sous le nom de No man's land — « terre de personne ».

Une compagnie vient de se former dans le Kansas pour coloniser cette terre sans maître. Comme il n'y existe ni gouvernement, ni lois, les quelques émigrants qui s'y sont établis à leurs risques et périls se protègent par des coutumes et des prescriptions draconiennes. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est pas rare d'y lire des inscriptions dans le genre de celle-ci: « Tout chien d'homme » (sic) qui mettra le pied sur ce ranch (ferme) sera scapé. Et l'on ne s'en tient pas à la menace! Malheur à qui transgresse ces lois non écrites!

UN TERRITOIRE NEUTRE

Paris, 11 mai.

En cette époque de concurrence féroce et de colonisation à outrance, où toutes les nations se disputent jalousement les moindres récifs de l'Océanie, les moindres coins encore inoccupés du continent africain, se disputent-ils qu'il existe encore, au cœur d'un grand pays civilisé, un territoire qui n'appartient à aucun État, et n'est régi par aucune législation?

Le Courrier de l'Illinois nous apprend que tel est pourtant bien le cas d'une langue étroite de terrain qui se trouve aux États-Unis entre la frontière du Texas et le sud-ouest du Kansas?

Sur la carte officielle du gouvernement, ce terrain neutre est désigné comme « terra publica », et, dans certaines géographies, sous le nom de No man's land — « terre de personne ».

Une compagnie vient de se former dans le Kansas pour coloniser cette terre sans maître. Comme il n'y existe ni gouvernement, ni lois, les quelques émigrants qui s'y sont établis à leurs risques et périls se protègent par des coutumes et des prescriptions draconiennes. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est pas rare d'y lire des inscriptions dans le genre de celle-ci: « Tout chien d'homme » (sic) qui mettra le pied sur ce ranch (ferme) sera scapé. Et l'on ne s'en tient pas à la menace! Malheur à qui transgresse ces lois non écrites!

Nous possédons également en Europe une enclave de ce genre, mais les mœurs y sont moins sommaires.

Cet État, — s'il est permis d'employer ce mot, — est un territoire de six kilomètres carrés, comptant à peine un millier d'habitants, ce qui fait que le principauté de Monaco est, en comparaison, un empire gigantesque et la république d'Andore une puissance de premier ordre. Il est connu sous le nom de territoire de Moresnet, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il est limitrophe du plus envahissant de tous les États européens, de l'empire d'Allemagne.

Moresnet est situé à moitié chemin de Verrières à Aix-la-Chapelle, au milieu d'un val tout enchanté.

Voici comment, d'après la Pall Mall Gazette, s'explique son indépendance.

Moresnet possède d'abondantes mines de zinc.

En 1815, lorsque la coalition victorieuse remaniait la carte d'Europe et qu'il s'agissait de délimiter la frontière entre les commissaires chargés de cette besogne restèrent d'accord jusqu'à ce que le moment fut venu de se prononcer sur l'attribution de ces fameuses mines de zinc. Les deux États croyaient à avoir également droit; de longues négociations s'engagèrent, et, comme elles ne pouvaient aboutir, on finit par décider que le territoire où elles étaient situées resterait neutre et indépendant au point de vue politique.

Moresnet comptait alors cinquante feux environ.

Mais, depuis, les choses ont changé. Le développement des mines de zinc a transformé complètement le village, qui ne compte pas moins de huit cents maisons et où l'agriculture et l'industrie sont en peu plus florissantes.

La Belgique et l'Allemagne ont chacune à Moresnet un commissaire ou délégué, avec la mission de résoudre à l'amiable les difficultés qui peuvent surgir.

Le souverain de Moresnet se contente du modeste titre de bourgmestre; il a la garde des archives, du cadastre et des portraits de ses prédécesseurs.

Le bourgmestre est désigné par le délégué belge et par le délégué allemand. Il désigne, à son tour, dix conseillers; qu'il convoque toutes les fois qu'il survient une affaire à traiter.

Personne, à Moresnet, n'a de droits électoraux; les partis et les conflits politiques y sont inconnus. Quel paradis terrestre?

Si l'on ajoute que les habitants de Moresnet sont tous astreints à aucun service militaire, et qu'ils ne payent pas plus de 6 fr. d'impôt par tête et par an, il faut convenir

que ce coin est le pays le plus heureux du monde!

Songez donc! pas d'armée, pas d'impôt, pas de fonctionnaires, pas d'histoires! La contribution de 6 francs par tête procure au petit État pour subvenir aux frais de son administration et à l'entretien de son école.

On n'y a jamais entendu parler de la moindre irrégularité dans les services publics; parfaite, et le bourgeois de Moresnet est bien malheureux... Il n'a pu réussir, comme c'était son rêve, à introduire dans son pays des timbres-poste à son usage; mais connus par les administrations postales étrangères.

Ce sont sans doute les intrigues des grandes puissances, jalouses de cette paix et de ce bien-être!

Qui donc aurait dit que la géographie nous réserver de pareilles surprises? Mais elle en a bien d'autres. On connaît le lac Congo; on sait où commence le Nil et où se termine encore sur l'emplacement exact des sources du Danube.

LES ITALIENS EN FRANCE

Le Mot d'Ordre rapporte que, dans une entrevue très cordiale que le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, a eue avec M. Flourens, la question de la délimitation des possessions respectives de l'Angleterre et de la France dans l'Afrique orientale, délimite la zone d'action des deux pays dans cette région.

La limite française est au Ras-Djibouti, de la frontière des pays placés sous notre protectorat, court sur Harrar et va rejoindre le Choà.

Nous reconnaissons à l'Angleterre les territoires situés à l'est du Ras-Djibouti, y compris Dungereita qui, comme on le sait, était en litige.

Les conservateurs ont demandé à la séance d'hier une enquête parlementaire sur l'incident entre le ministre de la marine et M. Almeida.

Une tumulte violent s'est alors produit, à la suite duquel le président a suspendu la séance pendant une demi-heure.

LES ITALIENS EN FRANCE

Le Mot d'Ordre rapporte que, dans une entrevue très cordiale que le général Menabrea, ambassadeur d'Italie, a eue avec M. Flourens, la question de la délimitation des possessions respectives de l'Angleterre et de la France dans l'Afrique orientale, délimite la zone d'action des deux pays dans cette région.

La limite française est au Ras-Djibouti, de la frontière des pays placés sous notre protectorat, court sur Harrar et va rejoindre le Choà.

Nous reconnaissons à l'Angleterre les territoires situés à l'est du Ras-Djibouti, y compris Dungereita qui, comme on le sait, était en litige.

Les conservateurs ont demandé à la séance d'hier une enquête parlementaire sur l'incident entre le ministre de la marine et M. Almeida.

Une tumulte violent s'est alors produit, à la suite duquel le président a suspendu la séance pendant une demi-heure.

Le demandeur d'enquête a été rejeté par 82 voix contre 37.

Le Courrier de l'Illinois nous apprend que tel est pourtant bien le cas d'une langue étroite de terrain qui se trouve aux États-Unis entre la frontière du Texas et le sud-ouest du Kansas?

Sur la carte officielle du gouvernement, ce terrain neutre est désigné comme « terra publica », et, dans certaines géographies, sous le nom de No man's land — « terre de personne ».

Une compagnie vient de se former dans le Kansas pour coloniser cette terre sans maître. Comme il n'y existe ni gouvernement, ni lois, les quelques émigrants qui s'y sont établis à leurs risques et périls se protègent par des coutumes et des prescriptions draconiennes. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est pas rare d'y lire des inscriptions dans le genre de celle-ci: « Tout chien d'homme » (sic) qui mettra le pied sur ce ranch (ferme) sera scapé. Et l'on ne s'en tient pas à la menace! Malheur à qui transgresse ces lois non écrites!

Nous possédons également en Europe une enclave de ce genre, mais les mœurs y sont moins sommaires.

Cet État, — s'il est permis d'employer ce mot, — est un territoire de six kilomètres carrés, comptant à peine un millier d'habitants, ce qui fait que le principauté de Monaco est, en comparaison, un empire gigantesque et la république d'Andore une puissance de premier ordre. Il est connu sous le nom de territoire de Moresnet, et, ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il est limitrophe du plus envahissant de tous les États européens, de l'empire d'Allemagne.

Moresnet est situé à moitié chemin de Verrières à Aix-la-Chapelle, au milieu d'un val tout enchanté.

Voici comment, d'après la Pall Mall Gazette, s'explique son indépendance.

Moresnet possède d'abondantes mines de zinc.

En 1815, lorsque la coalition victorieuse remaniait la carte d'Europe et qu'il s'agissait de délimiter la frontière entre les commissaires chargés de cette besogne restèrent d'accord jusqu'à ce que le moment fut venu de se prononcer sur l'attribution de ces fameuses mines de zinc. Les deux États croyaient à avoir également droit; de longues négociations s'engagèrent, et, comme elles ne pouvaient aboutir, on finit par décider que le territoire où elles étaient situées resterait neutre et indépendant au point de vue politique.

SPECTACLES ET CONCERTS

du 12 mai 1887

Théâtre des Célestins. — Bureaux 71. 34, rideau à 8 h. 1/4. — Josephine vendue ses saurs, opéra bouffe en trois actes, musique de Victor Roger.

Casino des Arts, rue de la République, n° 81. — Tous les soirs spectacle concert.

Kiosque de Bellecour. — Direction A. Luigini. — Tous les soirs, concert. Mardi et vendredi, 1 franc. Les autres jours, 50 centimes.

Folies-Bergères. — Le dimanche, bal de nuit heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedi, dimanche et jeudi, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 26.

Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié. Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation. Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié. Panorama de Reichshoffen. — Visible tous les jours. Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

BOURSE DE LYON

du 11 mai 1887

Table of stock market data for Lyon, including various bonds and shares with their respective values and prices.

Table of stock market data for Paris, listing various securities and their market values.

BOURSE DE PARIS

du 11 mai 1887

Table of stock market data for Paris, showing prices for various French and foreign securities.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 10 MAI

Table detailing the condition of silk and wool markets in Lyon, including prices for different grades and types.

RAILOTS PESSÉ

Table showing the results of the RAILOTS PESSÉ lottery, including winning numbers and prize amounts.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

BULLETIN DU 9 MAI

Table detailing the condition of silk markets in Aubenas, including prices and market status.

Étude de M° Peillon, avoué à Lyon, rue Mercière, 34, et de M° Verrier, notaire à Lyon, rue de la République, n° 28.

VENTE BÉNÉFICIAIRE. — La Chambre des adjudications des notaires de Lyon, avenue de l'Archevêché, 2, et par le ministère de M° Verrier.

CRÉANCE. — s'élevant en totalité à 82,000 France. Existant au profit de la succession bénéficiaire de Claude-Antoine Gauthier, contre les mariés Ferré.

ADJUDICATION au mercredi 18 mai 1887, à 1 h. du soir. Mise à prix : 15,000 fr. Il y aura adjudication même sur une seule enchère.

Pour tous renseignements, s'adresser à M° Peillon, avoué et à M° Verrier, notaire.

AVIS D'ACQUISITION

M. Marsellier ayant acquis le fonds d'épicerie exploité par M. Plandrin et M. Charvet Louise Perrin, situé rue Villeroi, n° 45, prévient les ayants-droit de faire les réclames dans les 10 jours, sous peine de forclusion.

MODES EN GROS ET DÉTAIL. Grand choix de modèles nouveaux de la saison d'été. Chapeaux toutes nuances et de dent.

DENTISTE Jules BONNARIC. LYON, 6, rue Centrale. Cabinet de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

SAISON D'ÉTÉ. A VENDRE OU A LOUER. Restaurant de LA CASCADE. 8 et 9, quai des Étroits, LYON.

VENTE AU DÉTAIL ET EXPÉDITION AU DEHORS DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

ENTREPOT GÉNÉRAL : Pharmacie des Célestins, 5, place des Célestins, angle de la rue des Archers.

E. MAUGUIN, Successeur de A. SANTENA. PASTILLES DE VALS ET DE VICHY.

Dépot unique, à Lyon, des Produits alimentaires au gluten pur pour les Diabétiques, de la maison DURAND-LAPORTE, de Toulouse.

31, rue de la République et place des Cordeliers, Lyon

Société anonyme, Capital : 700,000 francs.

Advertisement for GRAND BAZAR DE LYON, featuring a list of goods for sale and a table of prices for various items.

Hôtel des Ventes — 19, Rue Confort, 19

VENTE DES MEUBLES

Les Mardis, Mercredis, Jeudis, Vendredis, de 1 heure à 5 heures

AVIS IMPORTANT. — Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer, de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

LE PAIN CHER CONFÉRENCE

Faite aux Cercles des « Droits de l'Homme » et des « Travailleurs » à Lyon

PAR M. LÉON DONNAT

PRIX : CINQ CENTIMES

En vente au profit des victimes du Puits-Châtelus

DANS LES BUREAUX DE LA « TRIBUNE »

LYON — 34, rue Tupin et rue Palais-Grillet, 9 — LYON

VIENDE DE PARAITRE

LE VADE MÉCUM

L'OFFICIER D'INFANTERIE

En route, aux manœuvres, en campagne

Par G. LENOIR, Lieutenant au 121^e de ligne.

Ouvrage de 270 pages, format de poche, relié en toile anglaise

Le Vade mecum constitue une véritable encyclopédie des connaissances militaires pratiques nécessaires aux officiers d'infanterie.

Prix : 4 fr. — 4 fr. 25 franco par la poste.

LIBRAIRIE S. PELLETIER, 93, cours Lafayette, LYON

EN VENTE

A L'AGENCE V. FOURNIER

14, Rue Confort — LYON

LA LISTE OFFICIELLE

DE LA

LOTÉRIE LORRAINE

Tirage 5 Mai

Prix : DIX Centimes

Par correspondance : 15 cent.

VINS DE RAISINS

50 00 D'ÉCONOMIE

Berthe BRIATTE et C^e, négociants à Prémont (Aisne)

15 centimes pour envois franco

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

Rue Ferrandière, 52, Lyon. ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

Journaux — Affiches — Labours — Mémoires — Thèses — Lettres de décès — Travaux commerciaux, administratifs, de luxe et de fantaisie

Feuilleton de LA TRIBUNE du 12 Mai 1887

94

Flamberge au Vent!

PAR

E. VAUQUELIN & AYRAUD-DEGEORGE

DEUXIÈME PARTIE

LA COMTESSE BLANCHE

V

MAÎTRE PIERRE LE HARDY

Aux qualités qui étaient de sa nature, il joignait deux défauts qui étaient de son temps : le fanatisme religieux et l'étroit patriotisme de clocher. Il incitait docilement sa raison devant des dogmes qui l'enthousiasmaient sans qu'il les comprît. Après ce sentiment, celui qui était le plus vif en lui, c'était son amour pour la cité dont il était bourgeois; il était indifférent à tout ce qui n'était pas parisien.

La patrie était petit-alors. On n'avait de relations qu'avec les habitants de sa ville natale, où l'on mourait sans l'avoir jamais quittée.

Les seules gens qui voyageaient habituellement étaient des nomades : ceux-là n'avaient pas de patrie du tout; c'étaient des bohémiens, des juifs, des gens de guerre.

Pour le citadin, franchir le pont-levis

jeté sur les fossés, c'était entrer en pays étranger. Les quartiers d'une même ville étaient comme les provinces d'un Etat.

Quant à la France, elle n'existait pas encore. Les agglomérations qui la formaient étaient juxtaposées; elles n'étaient pas encore unies, et surtout elles ne mélaient pas leurs éléments.

Entre Bordeaux et Paris, à cette époque, il y avait certainement moins de rapports et de liens qu'il n'y en a aujourd'hui entre la France et le Japon.

Pour Pierre Le Hardy, la patrie, c'était Paris et quelques lieues de terre cultivées à l'entour, pour nourrir ses habitants.

De cet Etat minuscule, il voulait faire quelque chose comme ce qu'il avait vu à Gènes, à Venise, à Brème et à Lubbeck, comme ce qui avait existé à Paris même, pendant cette période de quatre années qui s'écoula entre la fuite de Henri III et l'entrée de Henri IV, entre la Journée des Barricades et la trahison de M. de Brissac.

Ces idées, qu'à plusieurs reprises il avait exposées dans les conciliabules tenus par les conjurés, n'avaient pas soulevé d'objections. Quelques paroles du duc d'Épernon avaient même été considérées par l'ancien quartiernier comme un engagement formel de rétablir le Conseil des Seize et l'organisation républicaine de Paris.

Cet engagement, Pierre Le Hardy entendait bien qu'il fut tenu, et, dès le lendemain de l'assassinat du roi, il se rendit au Louvre pour y voir d'Épernon et s'entendre avec lui sur les mesures à prendre.

Il trouva le palais gardé comme une forteresse; l'officier auquel il s'adressa lui répondit que M. le grand-maître de l'infanterie venait de quitter le Louvre pour se rendre avec M. de

Guise au Parlement, où se tenait un lit de justice.

A cette heure même, en effet, d'Épernon injurait et menaçait les magistrats du Parlement, et, frappant sur son épée, s'écriait avec fureur : « Elle est au ferrou... Mais si la reine n'est déclarée régente à l'instant, il y aura carnage ce soir ! » Sur quoi, le Parlement, ébloui sans doute par cette éloquence de soudard ivre, proclamait Marie de Médis régente de France. Le dernier acte de la sanglante comédie était joué.

Pierre Le Hardy se permit de revenir au Louvre dans la journée, et, pour ne point perdre de temps, se dirigea aussitôt vers la maison professe des Jésuites, rue-Saint-Antoine. Là, se nomma, et sans difficultés fut introduit dans la cellule où travaillait févreusement Domenico Brandi, qui envoyait à tous les supérieurs des jésuitiers de France, avec le récit de l'événement de la veille, les instructions précises que nécessitaient les circonstances nouvelles.

Le jésuite accueillit le vieux ligueur avec son plus gracieux sourire, et tout en lui souhaitant la bienvenue, lui demanda fort courtoisement ce qui l'amena.

— Ne vous en doutez-vous pas un peu, mon révérend père ?

— En aucune façon.

— J'aurais cru à plus de perspicacité ou à plus de mémoire de votre part. N'importe! puisqu'il faut m'expliquer, voici le but de ma visite. Le tyran est mort.

— Dieu, en effet, vient de délivrer par un miracle son Eglise opprimée, dit le jésuite d'un ton pénétré, en levant les yeux du ciel.

— Eh bien ! ne vous semble-t-il pas, mon père, qu'il importe que nous profitions de cette circonstance pour en finir avec les hérétiques, et pour forti-

fier notre sainte religion contre les attaques probables des huguenots ?

Domenico Brandi réfléchit un instant et répondit de sa voix la plus onctueuse :

— Sans doute, mon fils, ce sont là d'excellentes pensées. Mais que faire, je vous le demande, contre l'hérésie ?

— Ce qu'il faut faire? répartit avec véhémence Pierre Le Hardy; mais je croyais que nous étions suffisamment expliqués à ce sujet... certain soir.

Le front du jésuite s'assombrit, ses sourcils se froncèrent; il jeta, à la dérobée, sur son interlocuteur un regard — furtif comme un éclair — où luisait sa défiance.

— Je ne vous comprends pas bien, mon fils, dit-il avec calme, veuillez vous mieux expliquer.

— Il me semble pourtant, reprit Le Hardy en haussant la voix, que je parle clairement. Nous étions tombés d'accord, avec M. d'Épernon que je m'adresserai. M. l'ambassadeur d'Espagne et vous, mon révérend père, qu'il importait au salut de la religion de reconstituer la Sainte-Ligue, de réorganiser la garde bourgeoise et de confier au Conseil des Seize le gouvernement de Paris. Lavez-vous oublié ?

Domenico Brandi eut un sourire d'une douceur exquise :

— Mon Dieu ! dit-il en croisant bêtement ses mains, et comme un homme complètement détaché des choses de la terre, mon Dieu ! je me souviens, en effet, qu'il a été question en ma présence de mesures à prendre en vue d'une nouvelle apostasie du roi. Mais le roi est mort, mon cher fils; et d'ailleurs, nous autres, ministres du Seize, nous sommes, uniquement occupés du salut de l'âme, nous ne nous mêlons guère de ces grandes affaires de compétitions humaines, qui nous détourneraient de la prière.

Le Hardy se sentit gagner par la co-

lère. Il vit bien que le jésuite ne voulait pas lui répondre; il comprit qu'il n'en obtiendrait rien.

— Soit ! dit-il brusquement, en prenant son chapeau, puisque aujourd'hui vous avez si mauvaise mémoire, c'est donc à M. d'Épernon que je m'adresserai. Peut-être se souviendrait-il, lui, des décisions qui ont été prises, rue des Tournelles, dans certaine réunion à laquelle vous assistiez aussi, mon père. De ce pas, je retourne au Louvre. Nous verrons bien si l'on refuse de m'y recevoir.

L'armurier avait prononcé ces derniers mots avec une intonation menaçante. Néanmoins, Domenico Brandi ne broncha pas; son visage impassible ne laissa paraître aucune émotion.

— Allez donc, mon ami, dit-il d'une voix douce, et croyez bien que mes vœux et mes prières vous accompagneront, car vous êtes un digne serviteur de notre sainte mère l'Église, et l'esprit de Dieu est en vous. Permettez qu'un de nos frères vous conduise hors du couvent.

Le provincial prit à sa ceinture un sifflet d'argent, et, le portant à ses lèvres, en tira trois sons espacés.

Un jésuite, que nous avons déjà aperçu au commencement de cette histoire, le père Daubigny, — celui-là même qui avait reçu la confession de la vieille Yolande Annebault — parut presque aussitôt.

— Mon cher frère, dit Domenico Brandi, vous voudrez bien reconduire M. Le Hardy; puis vous irez au Louvre, vous demanderez à parler au révérend père Cotton, et en lui remettant cette lettre, vous lui direz d'insister vivement auprès de madame la reine pour que le cœur du grand roi Henri IV, qui vient de mourir si malheureusement, soit confié à la garde de l'ordre de Jésus. C'est un honneur que notre ordre croit avoir mérité par son dé-

vouement au roi, ajouta le provincial avec componction.

Le Hardy, tout effaré, regarda avec stupeur Domenico Brandi. Les jésuites revendiquaient le cœur de l'homme qu'ils avaient fait assassiner la veille, c'était d'une audace qui révoltait l'honnêteté du vieux ligueur.

Le provincial des jésuites ne parut pas remarquer l'étonnement de Pierre Le Hardy; il lui sourit une dernière fois de la façon la plus aimable, et d'un geste amical, il le congédia.

— Mais la perte de la cellule s'était à peine refermée que la physionomie mobile de Brandi subissait une rapide et complète métamorphose. Resté seul, le jésuite parut soucieux. Il se leva vivement, et, les bras croisés, la tête baissée, se promena de long en large pendant plusieurs minutes.

— Cet homme-là, murmura-t-il enfin, est énergique et obstiné; il possède une partie de nos secrets, c'est un danger ! Ah ! si La Vergne était ici... Par lui, nous pourrions savoir ce que médite ce vieux fou, qui s'occupe de politique alors que sa femme se meurt d'amour pour un autre. Mais La Vergne est à Bruxelles... Et d'ailleurs La Vergne n'est pas un serviteur auquel on puisse se fier; il s'occupe beaucoup plus de Lusignac et de cette petite d'Aubeteyre que des affaires de l'ordre. Décidément, il faudra que je surveille moi-même maître Le Hardy et que je prévienne d'Épernon.

(A suivre.)